



CAIRANNE, LE

M A I R I E
D E
C A I R A N N E
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Mai 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 05 Mai 2017 à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Elisabeth THOMAS à M. Roger ROSSIN, Maire – M. Vincent SEVE à M. José CANDEL – M. Robin KOTCHIAN à M. Laurent BRUSSET – M. Patrice ARMAND, Excusé.

Mme. Amandine ROLLIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de deux questions à l'ordre du jour, qui concernent, la mise en place de la coupe de bois 2017 et la modification de la délibération créant la nouvelle régie des services scolaires (art. 13). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Tout d'abord M. le Maire présente au Conseil Municipal, Monsieur RAFFIN, ancien Procureur de la République, qui habite Cairanne et qui a été nommé conciliateur par le Président de la Cour d'appel de Nîmes, dans le Canton de Vaison la Romaine/Valréas qui comprend au total 34 Communes + Beaume de Venise, M. RAFFIN est rattaché au tribunal d'instance d'Orange.

La conciliation de justice – une alternative au procès

Lorsqu'un litige surgit entre deux personnes, le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, **rapide, gratuit et souvent efficace** pour trouver un accord amiable sans passer par le procès. Le champ des interventions du conciliateur est large avec les litiges de voisinage, de consommation, d'habitation ou de construction.

Démineur de conflits, le conciliateur arrondit les angles de relations parfois tendues et désamorce des conflits avant qu'ils ne débouchent devant un Tribunal. Ses règles premières, l'écoute et une stricte impartialité.

Entrent dans le champ de conciliation, les litiges tels que :

- **Les conflits et troubles de voisinage** : problèmes de mitoyenneté, nuisances diverses, sonores, olfactives, problèmes de passage, de bornages, de murs, de clôtures, servitudes, écoulement d'eau, etc...
- **Les relations entre bailleurs et locataires** : recouvrement de loyers, restitution dépôt de garantie, travaux locatifs, révisions des loyers, respects des préavis, états des lieux d'entrée et de sortie.

- **Les litiges de la consommation (biens ou services)** : litiges avec les banques, assurances, désaccords opposant un consommateur à un professionnel. Difficultés liées à des frais bancaires, des remboursements de sinistres, contestations de factures, des pannes, litiges liés à des contrats, des vices cachés, des pannes et des appels et garanties, chantiers pas finis ou mal finis, dommages et malfaçons.
- **Les litiges de copropriété** : rapports au sein d'une copropriété, répartition et paiement des charges, travaux, décisions statutaires.
- **Les litiges liés à des baux ruraux** : fermages, préavis de résiliation des baux, entretien arbres et talus.
- **Les litiges entre personnes** : problèmes relationnels de voisinage, querelles de famille, partages de biens, etc...

N'entrent pas dans le champ de la conciliation, les litiges tels que :

- **Les litiges entre une personne et l'Administration** : qu'il s'agisse d'une administration d'état ou d'une collectivité territoriale.
- **Les litiges** qui relèvent de la compétence exclusive du juge aux affaires familiales, divorce, autorité parentale, garde d'enfant, pensions alimentaires, etc...
- **Les litiges** relevant du droit du travail entre salarié et employeur.

Une permanence sera tenue en Mairie de Cairanne (uniquement) les, mardi et mercredi de 13 H 30 à 17 H 30 Salle du Conseil Municipal. Pour prendre rendez-vous téléphoner en Mairie ou par mail : michel.raffin@conciliateurdejustice.fr

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur RAFFIN et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – CONTRACTUALISATION 2017/2019 :

Monsieur le Maire explique à ses collègues que l'assemblée départementale, a approuvé, par délibération n° 2017-34 du 31 mars 2017, les nouvelles modalités d'aide financière du département à destination des communes de moins de 5 000 habitants au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2017-2019).

Les Communes concernées devront solliciter l'aide financière du Département en demandant la formalisation de leur CDST au travers d'une délibération du conseil municipal qui approuvera les opérations à inscrire et leur coût. Les collectivités devront fournir un plan de financement faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers, ainsi que la participation effective apportée par le maître d'ouvrage, et une notice explicative devra présenter ces projets.

Monsieur le Maire explique que les communes pourront solliciter la mobilisation de tout ou partie de leur contrat triennal dans la limite du montant global de dotation qui leur est affecté.

Deux modifications seront autorisées, par voie d'avenant, sur la période contractuelle.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite inscrire la totalité de la dotation sur le budget primitif 2017, Sachant qu'une part minimale de 10 % du montant de chaque dotation sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité du nouveau dispositif départemental en faveur du « Patrimoine en Vaucluse ». Le taux reste fixé à 70 % de la dépense hors taxes, soit **53 700.00 € X 3** années pour un total de dotation de **161 100.00 €** et pour une dépense totale hors taxes de **230 142.00 €**.

Monsieur le Maire liste les projets qu'il souhaite présenter au CDST.

Programmes concernés : réhabilitation place menuiserie et salle Mistral – création espace sportif – éclairage public – installation radar pédagogique – sécurisation trottoirs – voirie communale – pose de fenêtre en pvc – réhabilitation chapelle saint Geniès – création terrain cross bike cimetière pour un montant de travaux hors taxes

II – DECISIONS MODIFICATIVES :

1 COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615231				Voiries	6 500,00
23	2315	199			REPARATION FEUX TRICOLORES	-3 000,00
23	2312	198			TRAVAUX CANAL DU MUZET	-3 500,00
023	023				Virement à la section d'investissement	-6 500,00
					Total	-6 500,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	-6 500,00
					Total	-6 500,00

Monsieur le Maire explique à ses Collègues que finalement les conseillers départementaux avaient favorablement voté le budget de leur collectivité le 31 mars dernier, et que de ce fait il fallait abonder à notre budget primitif en votant aussi bien en recettes qu'en dépenses les sommes que nous n'étions pas en mesure d'inscrire lors du vote de notre budget le 24 mars 2017.

2 COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	213			REHABILITATION PLACE MENUISERIE	19 500,00
23	2315	203			CREATION ESPACE SPORTIF	23 500,00
23	2315	183			ECLAIRAGE PUBLIC	15 000,00
23	2315	160			INSTALLATION RADARS PEDAGOGIQUE	3 500,00
23	2315	137			SECURISATION 4eme TRANCHE	74 500,00
23	2315	110			VOIRIE COMMUNALE	15 000,00
23	2313	210			POSE DE FENETRES EN PVC	27 500,00
23	2313	132			REHABILITATION CHAPELLE ST GENIES	10 000,00
23	2312	212			CREATION TERRAIN CROSS BIKE	4 500,00
					Total	193 000,00

Au sujet de ces programmes une vaste discussion est lancée par Mme. Evelyne Viléla sur les problèmes de vitesse sur la RD8 et sur les possibles solutions (entrée et sortie sud-ouest via Ste. Cécile). M. le Maire doit contacter M. Gonzales des services du Conseil Départemental pour trouver des solutions efficaces.

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1323	OPFI			conseil Départemental	25 200,00
13	1323	OPFI			Contrat départemental de solidarité territori...	161 100,00
13	1341	210			DETR	6 700,00
					Total	193 000,00

3 CREDITS A OUVRIR

chapitre	article	Opération	ventilation	Service	Nature	Montant
67	8714				Bourses et prix	200,00
					Total	200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61558				Autres biens mobiliers	-200,00
					Total	-200,00

Les trois décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

III – MAISON POUR PERSONNES ÂGÉES ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE ALLEGEE DU PLU:

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, que la commune avait validé le projet de construction d'une structure d'accueil pour personnes âgées d'environ 14 places, sur la parcelle cadastrée BC 467 sur un terrain de 5 128 m², classé en zone « terrains cultivés à protéger ». Monsieur le Maire explique à ses collègues que depuis l'approbation du PLU, les vignes ont été arrachées et aujourd'hui, ce terrain ne présente plus d'intérêt pour l'agriculture de par sa faible superficie et de sa situation en dent creuse dans ce lieu fortement urbanisé. Afin de permettre ces constructions il y a lieu, dans l'intérêt de la commune de lancer une révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme, et ainsi retirer la protection de cette parcelle au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme et de solliciter de l'Etat une dotation conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme. Adopté à l'unanimité

IV- DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire explique à son conseil, qu'il y a lieu de remplacer l'élévateur vieillissant, par un chariot télescopique de marque MANITOU, au prix de 58 200.00 € TTC. Monsieur le Maire souhaite obtenir un maximum d'aides pour financer cette acquisition. Il sollicitera M. Claude

HAUT dans le cadre de sa réserve parlementaire et pour une dotation de 15 000 €, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour 20 000 € et 9 700 € de récupération dans le cadre du FCTVA. Adopté à l'unanimité.

V- AFFOUAGES 2017 :

Comme en 2015, Monsieur le Maire explique que des coupes de bois, sises en forêt communale, seront partagées entre quarante bénéficiaires qui s'inscriront **pour la satisfaction de leurs besoins domestiques et personnels**. L'exploitation de ces coupes incombe aux affouagistes de Cairanne, uniquement.

Le prix du lot sera de 100.00 € + 500.00 € de caution.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner trois garants de l'exploitation à réaliser. Sont désignés Mrs. Roger ROSSIN - Roland LIFFRAN – Pascal FRANZAK. Adopté à l'unanimité.

VI – MODIFICATION DE LA REGIE DES SERVICES SCOLAIRES :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de modifier la régie d'avances et de recettes dans son article 13, et par avenant, à savoir : *« le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et au maximum une fois tous les 45 jours au lieu de 30 jours »*. Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSE:

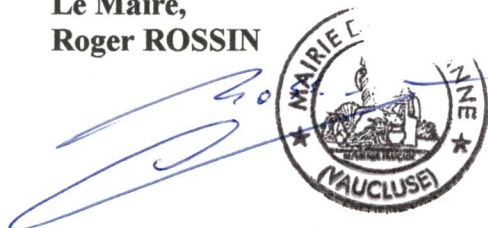
Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il a reçu un courrier de Mme. Sandra de Rose, qui souhaite proposer des repas préparés par le cuisinier du restaurant scolaire, au Café de le Place. En effet, son commerce subissant une perte de clientèle, elle désire proposer « un menu routier », afin de compenser, le manque à gagner. Elle commencerait tout d'abord avec l'achat d'une dizaine de repas par jour, puis augmenterait le nombre de repas suivant la demande. Monsieur le Maire indique qu'il est prêt à aider Sandra, car il n'a pas envie que ce commerce ferme, M. le Maire est pour le maintien des services de proximité qui permet aussi de conserver un lien social dans les petits villages ruraux.

Après beaucoup de discussions, M. le Maire signale que ce sujet étant présenté dans les questions diverses, ne fera pas l'objet d'un vote.

Quelques dates à retenir : 03 juin course caisses à savon – Elections législatives 11 juin 1^{er} tour Elections législatives 18 juin 2^{ème} tour + Cérémonie Appel du 18 juin – 24 juin Fête des Ecoles

La séance est levée à 22 H 15

**Le Maire,
Roger ROSSIN**

The image shows a blue ink signature of Roger Rossin written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'MAIRIE C.' at the top, 'VAUCLUSE' at the bottom, and 'CAIRANNE' on the right side. There are two stars on the left side of the seal.

**La Secrétaire,
Amandine ROLLIN**